

demarche.numerique.gouv.fr

Démarche : Déclaration de non-mise en oeuvre des SEE Organisme : Sous-direction de la Qualité et du Développement durable dans la Construction - DGALN/DHUP/QC Identité du demandeur **Email** Civilité Nom Prénom **Formulaire** Dans le cadre du chantier, le maître d'ouvrage a finalement pu décider de ne plus recourir à la SEE pour laquelle une attestation de respect des objectifs a été réalisée. Dans ce cas, il doit compléter l'attestation, objet du présent formulaire, immédiatement et au plus tard deux mois après l'achèvement des travaux (cf. l'article R. 112-6 du CCH). Numéro de dossier Veuillez rappeler ici le numéro de dossier attribué à l'attestation de respect des objectifs réalisée initialement. La solution d'effet équivalent portant le numéro de dossier communiqué ci-dessus a-t-elle été mise en oeuvre ? Cochez la mention applicable ☐ Oui Non Si non, pour quelle(s) raison(s) la solution d'effet équivalent n'a-t-elle finalement pas été mise en oeuvre ? Avez-vous un commentaire à nous adresser quant à la mise en oeuvre de la solution d'effet équivalent ? A quelle date le chantier a-t-il été réceptionné? Pièce justificative à joindre en complément du dossier Veuillez déposer ici l'attestation de respect des objectifs portant le numéro de dossier communiqué ci-dessus

Déclaration de non-mise en oeuvre des SEE L'organisme remplissant le présent formulaire accepte, pour lui-même et l'ensemble des parties prenantes au projet, que les données à caractère personnel soient transmises à l'organisme désigné par arrêté tel que mentionné à l'article R. 112-7 du CCH, à des fins de retour d'expériences sur les SEE. Cet organisme a signé avec l'État un accord de confidentialité sur les données qu'elle recevra dans ce cadre. Toute parution à propos des SEE aura fait l'objet d'une anonymisation préalable des données.

Cochez la mention applicable

Cochez I	a mention	applicable
Oui		
_		
Non		